

Rachida Dati suspendra-t-elle la taxe streaming ?



Article rédigé par *Contrepoints*, le 16 janvier 2024

Source [Contrepoints] : Si Rachida Dati veut se démarquer au ministère de la Culture, elle a une opportunité pour corriger un échec du bilan de sa prédécesseure.

Il y a des sujets comme l'immigration pour lesquels le politique prend le peuple à témoin en le sondant, en se justifiant, d'autres sur lesquels on décide en catimini.

Ainsi il en va de la [taxe streaming](#) ajoutée discrètement au projet de loi de finances 2024 par un amendement unanime des groupes politiques au Sénat. Une taxe de 1,75 % sur le chiffre d'affaires des plateformes de streaming qui promettent qu'elle ne sera pas répercutée. Prix ou service, le consommateur sera bien perdant quelque part, et Spotify annonçait fin décembre qu'il retirait en conséquence son [soutien aux Francofolies de La Rochelle et au Printemps de Bourges](#).

Cette nouvelle taxe devrait rapporter 15 millions d'euros, mais pourquoi faire ?

Pour financer la création musicale, et surtout son incarnation administrative, le Centre National de la Musique (CNM), calqué sur le modèle du Centre National du Cinéma (CNC), lui-même exposé à de nombreuses critiques. Cette vision administrée de la création artistique est problématique à plusieurs égards.

D'abord, parce qu'elle consiste en une redistribution à l'envers, des classes populaires vers la bourgeoisie. Ainsi, le CNC se finance par une taxe sur les entrées en salle, donc sur les consommateurs qui ont le mauvais goût d'aller voir des blockbusters américains, pour financer la diversité culturelle : c'est-à-dire les films qui ne rencontrent aucun succès ([seuls 2 % des films aidés par le CNC sont rentables, d'après la Cour des comptes](#)) mais plaisent à une petite élite de par leur moralité convenue, ou les films dont les producteurs et réalisateurs possèdent le capital social (c'est-à-dire les relations) nécessaire pour obtenir le soutien du CNC.

[Lire la suite](#)

16/01/2024 01:00